



6^e Conférence des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Coopération et Assistance

Je vous remercie, monsieur le Président.

La France s'associe à l'intervention prononcée par l'Union Européenne, et je souhaiterais ajouter quelques éléments à titre national.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail des coordinateurs pour la coopération et l'assistance : l'Autriche et l'Irak.

La France accorde la plus grande importance aux actions d'assistance et de coopération, car celles-ci soutiennent la mise en œuvre effective des dispositions de la Convention sur les armes à sous-munitions, notamment dans les Etats les plus affectés. Le plan d'action de Dubrovnik rappelle les ambitions des Etats parties à cet égard, et souligne la nécessité pour les Etats qui en ont la possibilité de mettre en place des projets d'assistance.

Ainsi, la France continuera à apporter son soutien aux Etats affectés qui en font la demande et à coopérer avec ses différents partenaires.

Les actions menées par la France, comme par la plupart des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, sont liées plus généralement au déminage humanitaire. Cette cohérence entre les projets en matière de lutte antimines, anti-sous-munitions et anti-restes explosifs de guerre démontre bien la pertinence de la recherche de synergies et le besoin d'y travailler en matière de coopération et d'assistance.

La France a récemment mis en place des actions d'assistance au Laos, au Liban et en Colombie, ainsi que dans d'autres Etats, dans plusieurs domaines. Permettez-moi d'en évoquer quelques-unes :

La France accorde une importance essentielle à la formation, et soutient le centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution, ou CPADD, basé à Ouidah, au Bénin. Elle coopère également avec des administrations de protection civile locales. En 2015, une formation au déminage et au contre-IED a été organisée en France par le Centre de crise et de soutien du Ministère des Affaires Etrangères, au profit de spécialistes des forces de sécurité intérieure irakiennes.

Dans le domaine de la dépollution, il est impératif de poursuivre l'élimination de sous-munitions non explosées et de remédier au minage systématique opéré par certains groupes terroristes, dont Daech. C'est pourquoi le Centre de crise et de soutien du Ministère des Affaires étrangères (CDCS) a mis en place en 2015 une opération de dépollution des zones

périphériques de Hassaké au Kurdistan Syrien avec l'ONG Handicap international. En outre, une mission d'évaluation et de déminage dans la vallée de Khabur, au nord-est de la Syrie, a été lancée avec l'ONG Mine Advisory Group. Il convient de poursuivre ces efforts afin de permettre le retour des populations déplacées dans ces régions.

Enfin, en matière d'éducation à la réduction des risques, le Centre National d'expertise dédié aux Actions humanitaires, le CNDH, a dispensé en 2015 une formation sur l'élaboration des campagnes d'éducation au risque des munitions et sous-munitions, notamment suivie par des membres d'organisations non gouvernementales. Des séances de sensibilisation aux dangers des mines, sous-munitions et restes explosifs de guerre ont également été organisées par le CNDH : elles ont touché plus de 5 000 personnes en 2015. Enfin, le CNDH travaille avec une bande dessinée intitulée « Mille et une mines » pour sensibiliser les populations des pays affectés. Plus de 7 000 exemplaires ont été distribués au Mali l'année passée. En 2015, cette bande dessinée a été traduite en hindi, tamoul et dari, ce qui porte à 18 le nombre de langues disponibles. Une nouvelle traduction en kurde a été lancée.

Je vous remercie.